

Les tarifs de location sont visibles sur le point de location, ils sont affichés en prix net par catégorie de vélo et par durée. Le ou les cycle(s) sont livrés avec antivols. La perte des accessoires ou des clés d'antivols entraînera la facturation de ceux-ci au locataire.

Suite au décret n°2016-1800 du 21 décembre 2016, le port du casque est obligatoire pour tous les conducteurs et passagers de cycle âgés de moins de 12 ans. Les remorques et les sièges enfants doivent être utilisés pour des enfants de plus de 12 mois, avec port de casque obligatoire.

La journée de location est de 24 heures. Toute journée commencée est due en entier.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin et précaution.

Le locataire est personnellement responsable de toute infraction au Code de la Route, et est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du véhicule loué dont il a la garde (*Articles 1383 et 1384 du Code Civil*).

En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit immédiatement être faite aux services de Police ou de Gendarmerie et le loueur avisé en même temps.

En cas de vol ou s'il se rend responsable d'un accident, le locataire ou son assurance devra réparer le préjudice subi par le loueur (valeur de remplacement du cycle et préjudice commercial). Dans cette hypothèse, la caution reste acquise au loueur en compte et à valoir sur la réparation de son préjudice.

L'assurance « Chef de Famille » couvre les dégâts causés aux tiers par le locataire ou ses enfants mineurs.

Le loueur n'est pas assuré pour le vol des cycles loués.

ASSURANCE

Assurance du loueur : le loueur est couvert par sa propre assurance responsabilité civile pour tout accident engageant sa responsabilité. Dans le cas contraire il décline toute responsabilité.

VOL

En cas de vol du ou des cycles, le locataire devra régler le ou les cycles au prix d'achat TTC ainsi que la location.

CASSE

La casse d'un accessoire ou d'une pièce mécanique sera facturée à sa valeur neuve au locataire. Les tarifs CASSE et VOL sont affichés au parc à vélos.

INTERDICTIONS

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :

- ROULER SUR LES PLAGES. *
- TRANSPORTER DES ANIMAUX DE COMPAGNIE DANS LA REMORQUE. *
- MODIFIER LE VÉHICULE LOUÉ.
- EFFECTUER DES RÉPARATIONS IMPORTANTES.
- SOUS-LOUER LE VÉHICULE.
- TRANSPORTER UN PASSAGER AUTRE QU'UN ENFANT EN BAS ÂGE À LA CONDITION QUE SOIT INSTALLÉ UN SIÈGE AGRÉÉ.
- PROLONGER SANS ACCORD PRÉALABLE.

* Toute infraction à ces règles nécessitera la remise en état complète du vélo et/ou le nettoyage complet de la remorque. La facturation de la remise en état sera à la charge du locataire.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les informations que vous avez renseignées seront adressées à SARL LAUDARE., propriétaire du site www.lokmi.com et gestionnaire du service de location proposé au sein de l'établissement. Ces données ne seront pas transmises à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi Informatique et Libertés). Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à SARL LAUDARE – 30 Rue Gambetta – 17590 ARS EN RE – SIRET 843 057 381 R.C.S LA ROCHELLE.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et réglementations diverses stipulés ci-dessus et m'engage à m'y conformer. (Pour Lokmi, exemplaire client)